L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI 21 AVRIL 1883.

## VENTES A L'ENCAN

PAR GIRRADEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE —DE—

Propriétés de prix et augmentant continuellement de valeur,

Situées de chaque côté de la rue du Canal et dans les rues Douane, Palmyre, Gasquet, Broad, White, Baudin, Gayoso, Dupré, Solomon, Napoléon, Alexandre, St-John et St-James, Ainsi que sur les lignes des Chemins de fer et de "cars" urbains de la rue du Canal,

—Et—

actuellement la résidence-palais de M. W. A. Bell,

Egalement,

L'Eglise du Sacré-Cœur, bâtie récemment.

Succession de Mme Mathilde Musson, femme de William A. Bell,

No 5731—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON, C. E. Girardey, Encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 5 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu, à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District Division C. pour la Paroisse d'Orléans en date du 16 janvier 1883 et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Trente trois terrains de choix pour bâtir comprenant l'ilet entier moins trois lots bornés par les rues Broad, White, Banks et Baudin, mesurant 255 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Broad, 287 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue White, 303 pieds et 5 lignes de face à la rue Banks, et 384 pieds face à la rue Baudin bien remblayés et entourés de barrières, avec les rues Broad et Commune coquillées et à trois ilets des chars urbains de rues Canal et Commune et à un ilet de l'Hôpital de Marine, propre pour résidence, affaires ou de manufactures.

2° Vingt huit lots pour bâtir, comprenant l'ilet entier borné par les rues Banks, Dupré, White et Palmyre, mesurant 283 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à chacune des rues Banks et Palmyre, et 330 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à chacune des rues Dupré et White.

3° Vingt-deux lots de terre, comprenant l'ilet borné par les rues Dupré, Gayoso, Gasquet et Palmyre, entourés de barrières et bien élevés, mesurant 319 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à chacune des rues Dupré et Gayoso, et 283 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à chacune des rues Gasquet et Palmyre.

4° Vingt-six lots de choix pour bâtir, comprenant l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Alexandre et Napoléon, mesurant 314 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à chacune des rues Canal et Gasquet et 319 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à chacune des rues Napoléon et Alexandre, bien remblayés et entourés de barrières, et ayant deux jolis cottages en bois faisant face à la rue du Canal. Les trottoirs sont ornés d'arbres touffus et le reste du terrain est disposé en parterres.

Le voisinage de la propriété des deux côtés de la rue du Canal est bien bâti et occupé par des familles respectables. La maison est à proximité de la magnifique résidence de M. M. Escobal.

5° Ce magnifique site pour résidence et lots de choix pour bâtir rue du Canal comprenant l'ilet entier moins deux lots, borné par les rues Canal, Douane, St. James et St John, mesurant 225 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue du Canal, 324 pieds à la rue de la Douane, 203 pieds 4 pouces à la rue St John et 313 pieds à la rue St. James.

Cette propriété est entourée d'une barrière bien remblayée et parfaitement améliorée, avec une jolie résidence-cottage en bois, récemment construite. Elle se trouve à trois ilets de la résidence-palais de M. W. A. Bell.

6° Vingt deux lots de terre comprenant l'ilet entier borné par les rues Banks, Baudin, Clark et Génois, mesurant 277 pieds 1 pouce et 2 lignes à chacune des rues Banks et Baudin et 319 pieds 6 pouces et 6 lignes à chacune des rues Clark et Génois.

7° Vingt-huit lots de terre, comprenant l'ilet borné par les rues Banks, Palmyre, Napoléon et Solomon, mesurant 319 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à chacune des rues Banks et Palmyre et 330 pieds 4 pouces et 5 lignes à chacune des rues Solomon et Napoléon.

8° Vingt-six lots pour bâtir formant l'ilet borné par les rues Banks, Palmyre, Génois et Télémaque mesurant 319 pieds et 9 lignes à chacune des rues Banks et Palmyre et 330 pieds 4 pouces et 4 lignes sur chacune des rues Télémaque et Génois, à un ilet de la résidence palais de W. A. Bell.

Les personnes dont les moyens sont modestes et qui cherchent des sites pour y bâtir, avec vaste étendue pour jardin ou vacherie, doivent mettre à profit cette occasion qui s'offre. La spéculation ne trouvera pas de placement d'argent promettant plus que une propriété située sur ou le long de la ligne de route avenue la plus centrale et la plus importante. La facilité qu'il y a de s'y transporter soit par les chars coquillés ou les chars à vapeur et à cheval du fleuve au lac, est un avantage qui ne peut être méconnu. Les mesures sont toutes indiquées plus ou moins, pour les dimensions exactes, voir les plans. De plus amples renseignements seront donnés au moment de la vente.

Conditions—Un quart ou davantage comptant, à l'option de l'acquéreur et la portion à crédit à un et deux ans, pour des billets garantis par hypothèque et lien du vendeur portant toutes les clauses usuelles de 7 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets.

Un dépôt de 10 pour cent, au comptant, sera exigé au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.

31 mars—31,7,14,21,28 av. 5 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Emplacement de choix pour bâtir, dans la partie inférieure du 6e district.**

**Un quart d'ilet entier, à l'angle Sud-Ouest des Avenues St Charles et Louisiana.**

Succession de feu Charles H. Churchill.

No 8082.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 5 mai 1883, à midi, dans la Bourse d'Encan St. Charles, rotonde de l'Hôtel St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—

L'emplacement de choix pour résidence, près des demeures de MM. Johnson, Bowling, Harris et Campbell; ayant une admirable vue sur les Avenues St. Charles et Louisiana, comprenant ce qui suit:

Une certaine portion de terre située dans le faubourg Plaisance, faisant autrefois partie de la paroisse Jefferson, formant maintenant le Sixième District de la Nlle-Orléans, dans l'ilet No 22, borné par les Avenues St. Charles et Louisiana, et les rues Carondelet et Delachaise, mesurant 60 pieds de face à l'Avenue Louisiana, sur 1 5 pieds 10 pouces de profondeur et face à l'Avenue St. Charles, et formant l'angle des Avenues St. Charles et Louisiana. Aussi les Quatre lots de terre contigus au terrain ci-dessus, et désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4, d'après un plan dressé par Benj. Buisson, voyer de la dite paroisse de Jefferson, en date du 3 mars 1848 et déposé en l'étude de Siplave, ancien notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à l'Avenue Louisiana sur 135 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles; ils ont ensemble une façade de 125 pieds 10 pouces sur l'Avenue St-Charles sur une profondeur et face à l'Avenue Louisiana de 180 pieds, entre lignes parallèles. Ces terrains constituent plus du quart de l'ilet, ont une belle vue sur chacune des magnifiques Avenues ci-dessus et forment un admirable emplacement pour des résidences de premier ordre.

Conditions—Un quart ou plus, au gré de l'acheteur, comptant; le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets des acquéreurs répartis également pour chaque année, lesquels seront garantis par hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété vendue, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas où il faudrait poursuivre en justice pour le recouvrement des dits billets. Il sera exigé un dépôt de dix pour cent au comptant sur le prix de la vente au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

31 mars—31—avril 7,14,21,28 et 5 mai.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente très importante de la saison, de propriétés**

**Propres à des exploitations commerciales, Propriétés de choix et situées centralement.**

**Magasins en briques à quatre étages, situés**

**RUE DU CANAL,** entre Carondelet et Baronne;

**RUE ST-CHARLES,** entre Gravier et Union;

**RUE PERDIDO,** entre Carondelet et St-Charles; et le coin nord-ouest des

**Rues ST-CHARLES et UNION.**

Toutes ces propriétés sont des emplacements de commerce et des carrés d'ilet dans les

**Troisième et Sixième Districts**

A crédit, à des conditions faciles et à longues échéances.

Succession de Wm. H. Goodrich.

No 2390—Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON, encanteurs, C. E. Girardey, crieur, bureau: 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 12 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles, en cette ville, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un arrêt de l'honorable Henri L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, à la date du 10 février 1883, et un autre arrêt daté du 5 février 1883, et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, d'une très grande valeur commerciale, savoir:

1° Le magasin en briques à quatre étages, No 154 de la rue du Canal, dans le Premier District de cette ville, et dans le carré d'ilet borné par les rues Canal, Commune, Carondelet et Baronne. Le terrain mesure 21 pieds 4 pouces de façade rue du Canal, sur environ 140 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, s'étendant en arrière à une allée s'ouvrant rue Baronne, allée sur laquelle la propriété mesure 21 pieds 4 pouces en pied américain. La propriété a sur l'allée un droit de servitude en commun avec les autres bâtisses attenantes.

La propriété est contiguë à la maison de banque de l'ancienne "New Orleans Savings' Institution" et est presque vis-à-vis du grand magasin de tissus de D. H. Holmes. C'est une des propriétés les plus attrayantes et les plus centralement situées pour les affaires qui soient sur le grand boulevard. Elle est vendue sujette à un bail à M. Wm. Gregg, expirant le 30 septembre, 1883, aux taux de $2100 par an. Anciennement elle rendait un revenu annuel de $4800.

2° Le magasin en briques, à quatre étages, No 55 rue St Charles, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St Charles, Carondelet, Gravier et Union. Le terrain est désigné par le No 3 sur un plan de Hedin & Schlaceaum, architectes, en date du 3 avril 1854, et déposé en le bureau de Thos. Layton, notaire en cette ville, selon le plan No ..... dans le livre des plans No 1, et d'après lequel le dit terrain mesure 21 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue St Charles sur 83 pieds 5 pouces de profondeur de chacun des côtés qui le séparent des terrains Nos 2 et 4; et il mesure 21 pieds 9 pouces et 4 lignes de largeur sur sa limite inférieure.

Les améliorations sont un grand magasin à quatre étages en briques, solidement construit, ayant une belle devanture, avec escalier conduisant aux étages supérieurs et arrangé de façon à permettre à plusieurs personnes d'occuper la bâtisse.

La propriété est bien connue comme l'ancien et populaire établissement d'armes et dépôt de sport de M. Richard Rhodes, à qui elle est louée jusqu'au 1er septembre 1883, au taux de $1500 par an; elle sera vendue sujette à ce bail.

3° Cet emplacement de commerce bien situé et recherché formant le coin nord-ouest des rues St Charles et Union, le magasin à quatre étages en briques, No 61, rue St Charles, dans les mêmes district et carré que la propriété décrite en second lieu.

La propriété est désignée par le No 6 sur un plan des architectes susnommés, portant les mêmes dates et relations que le terrain No 3, et d'après quel plan ledit terrain mesure 23 pieds 4 lignes de façade rue St Charles, sur 88 pieds 5 pouces de profondeur et de façade rue de l'Union; 23 pieds 4 lignes de largeur à l'arrière, et environ 88 pieds 5 pouces sur la ligne qui le sépare du terrain No 5; ensemble avec les droits et privilèges qui tous y appartiennent.

Les améliorations sont aussi un magasin en briques à quatre étages solidement construit et qui a une excellente apparence. Il est connu comme l'emplacement de commerce populaire et le dépôt de machines de M. L. W. Miller, et à lui loué jusqu'au 1er octobre 1886, au taux de $1800 par an.

4° Le magasin spacieux et solidement construit, en briques, à trois étages, No 9 rue Perdido, dans le Premier District, de cette ville, et dans le carré d'ilet borné par les rues Perdido, Union, St-Charles et Carondelet. Cette propriété est contiguë à la salle maçonnique, et mesure 26 pieds 3 pouces de façade rue Perdido, sur une profondeur, entre lignes parallèles, d'environ 94 pieds; cette partie du terrain est une partie du terrain No 12, et tout le terrain No 13 sur le premier plan de H. Grant, déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville.

Ces propriétés précédemment décrites sont très centralement situées et sont très attrayantes. Elles offrent des avantages aux capitalistes, pour leur occupation, une occasion de placement d'argent comme il en offre aucune autre propriété.

5° Le carré d'ilet situé dans l'ancienne ville de Jefferson, faubourg Avart, désigné par le No 53, maintenant le Sixième District de cette ville. Le carré est formé et borné par les rues Prytania, Pitt, Soniat et Dufossat, et mesure 250 pieds de façade sur chacune des dites rues Pitt et Prytania; et 201 pieds 10 pouces de façade sur chacune des dites rues Soniat et Dufossat, et est divisé en 16 terrains de 1 à 16 inclusivement, d'après un plan de L. Reizenstein, en date du 9 juin 1859, et déposé en l'étude de E. Barnett, ancien notaire de cette ville.

L'extension de la ligne de chemin de fer à cheval de la Compagnie "City Railroad" rendra sous peu le terrain, ci-dessus décrit, accessible par le chemin de fer de la rue Prytania, char à cheval, de la rue du Canal.

6° Un autre carré d'ilet situé dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Clouet, Louisa, Force et Vertu, mesurant, plus ou moins, 341 pieds 2 pouces 5 lignes de façade sur chacune des rues Louisa et Clouet; et 259 pieds 6 pouces 2 lignes sur chacune des rues Vertu et Force.

Conditions—Un quart ou davantage comptant, à l'option des acquéreurs, la partie à crédit à un, deux et trois ans, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée aux porteurs des billets jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant du prix de la vente sera exigé de l'acquéreur au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Octave Morel, notaire, aux frais des acquéreurs.

7 avril—7 14 21 28 mai 5 12

**Deux jolies maisons-cottage,**

Rue Esplanade et Chemin du Bayou, coin de la rue Rocheblave, en face des résidences de MM. Soulé, Benachi, Lanaux et Poutz.

PAR GIRARDEY & MACON, Encanteurs,—Bureaux, rue Carondelet No. 10—SAMEDI, 5 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan:

Ces maisons cottage bien bâtis et parfaitement situées, formant le coin des rues Esplanade et Rocheblave et Chemin du Bayou, dans le carré d'ilet borné par les rues Esplanade, Chemin du Bayou, Rocheblave et Tonti.

Ces propriétés sont construites sur de grands terrains ayant, chacun, 30 pieds de façade sur la rue Esplanade et le Chemin du Bayou, et une profondeur et façade rue Rocheblave, d'environ 13 pieds, sur une profondeur, limite supérieure, d'environ 80 pieds, plus ou moins.

Les améliorations sur chaque terrain comprennent un cottage joli et confortable, d'un étage, avec une cuisine en bois, à deux étages, citerne, etc.

La bâtisse du coin est louée jusqu'au ........ prochain, au taux de $35 par mois, ce qui forme un total de $420 par an.

L'autre propriété n'est pas louée mais peut être occupée immédiatement. Leur voisinage est un des plus respectables et des plus pittoresques de cette avenue.

Conditions—Un quart ou davantage comptant, à l'option de l'acquéreur; le reste à crédit à 1, 2 et 3 ans, pour des billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat; police d'assurance transférée, et les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix d'adjudication; un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication sera exigé.

Les actes de vente pardevant Jas. Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 avr—14 15 21 22 28 au jour

## VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Résidence de choix.**

**Propriété sur l'Avenue St-Charles, entre Delachaise et l'Avenue de la Louisiane.**

**Succession de feue Mme Hannah Jane Conrad.**

**No 6414—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.**

**Deux habitations sucrières situées dans la paroisse Iberville, Louisiane.**

**Dans la succession de la susdite Mme Hannah Jane Conrad et de Francis B. Conrad vs. Mme Marian N. Collins et als.**

**No 9077—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.**

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 5 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 12 mars 1883, et rendu dans la succession de feue Mme Hannah Jane Conrad et als, conformément à un jugement rendu par l'Hon W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 21 mars et signé le 28 mars 1883, dans l'affaire de Francis B. Conrad vs. Mme Marian N. Collins et als., la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° La jolie résidence en bois, à deux étages, située dans le Sixième District de cette ville et dans l'ilet borné par les avenues St Charles et Louisiane, les rues Delachaise et Carondelet. La propriété comprend un lot de terre désigné par le No 12 sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, en date du 31 juillet 1861; conformément audit plan ledit lot mesure 30 pieds 6 pouces de face à la rue St-Charles sur une profondeur de 161 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles, et une autre portion de terre touchant le lot ci-dessus décrit, étant une partie du lot No 13, conformément audit plan et mesure 25 pieds 6 pouces de face à l'avenue St Charles sur une profondeur de 161 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une bâtisse en bois à deux étages, élégante et de construction moderne, retirée de la rue, qui offre un espace pour un parterre en face et un jardin de côté, ayant galerie double de façade, corridor et deux salons, cuisine, cabinet, lieux d'aisance en porcelaine au rez-de-chaussée, corridors et six appartements à coucher, chambre à bain au premier, gaz et eau double.

Le terrain est couvert d'un luxuriant ombrage, a une jolie pelouse et est planté d'arbres fruitiers; son voisinage est très pittoresque et bien aimé, les résidences des honorables J. D. Houston, W. S. Campbell, A. J. R. Landauer, J. L. Harris, Jos Bowling et John Henderson Jr. s'y trouvent à proximité.

2° L'Habitation Graviard.—Un morceau de terre très productif, situé sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans la paroisse Iberville, à l'endroit appelé Manchac Point. Le dit morceau mesure 24 arpents de face au fleuve Mississippi, avec toute la profondeur qui y appartient et est borné au-dessus par la terre maintenant ou anciennement appartenant à Auguste Christian, et au-dessous par la terre de Mme Anne A. Towles. Le morceau de terre est établi et cultivé comme une habitation sucrière et est supposé avoir à peu près 539 arpents de superficie, plus ou moins. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent.

Les améliorations consistent en une bâtisse à deux étages, une sucrerie en briques et en bois avec une machine à vapeur et moulin à cannes, équipage, baes, pargerie, etc.

Avec l'habitation, il sera vendu toutes les souches de cannes qui s'y trouvent. Il y a une forêt épaisse couverte de cyprès. La terre n'a jamais été inondée et est considérée comme une des plus sûrement situées sur le fleuve et dans la région sucrière. Il s'y est fait 359 boucauts de sucre avant la guerre. Elle est contiguë à l'habitation de feu Joseph Angier.

3° Un autre morceau de terre situé dans la même paroisse, à une courte distance de la propriété précédemment décrite, à environ [illegible] au-dessous, mesurant 3 arpents de façade sur le fleuve Mississipi avec la profondeur qui y appartient, [illegible] 75 arpents, plus ou moins, et est borné au-dessus par des terres autrefois possédées par Mme Anne A. Towles et des terres inférieures possédées par A. Wilbert.

De plus amples renseignements seront donnés à la vente.

Conditions—1|3 comptant; le reste à un et deux ans de crédit en paiements annuels égaux pour des billets garantis spécialement par hypothèque et lien du vendeur, et divisés selon l'intérêt des différents héritiers, et portant intérêt de 7 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour le recouvrement des montants desdits billets en partie ou en totalité. Les améliorations devront être assurées; la police d'assurance transférée aux détenteurs des billets. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication comptant au moment de la vente sera requis des acquéreurs.

Les actes de vente pardevant Saml Flower, notaire, aux frais des acquéreurs.

31 mars—31—avril 7,14,21,28—mai 5

**VENTE JUDICIAIRE D'UNE Propriété de valeur**

Située dans le

**Quatrième District, Aux coins des rues Toledano, Tchoupitoulas et Fulton. Succession de Martin J. Morris.**

No 7484—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, encanteur—Bureaux, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 12 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique conformément à un arrêt de l'hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 avril 1883, rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, passages, privilèges et appartenances, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie connue autrefois sous le nom de Faubourg Delachaise, (ci-précédemment faisant partie de la ville et de la paroisse de Jefferson en [illegible]).

Le terrain est désigné par le No 7 du carré d'ilet No 1 sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, en date du 24 juillet 1847. Ledit terrain est borné par les rues Fulton, Toledano, Levée et Plaisance, et mesure 29 pieds 5¼ pouces de façade rue Fulton, sur une profondeur et façade de 80 pieds 5 pouces rue Toledano, et 82 pieds 1 1|3 lignes sur la ligne qui le divise du terrain No 8, le tout plus ou moins, et le coin des rues Fulton et Toledano. Les améliorations comprennent la maison de résidence en bois, à un étage, avec magasin au rez-de-chaussée.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, passages et privilèges y appartenant, terrain situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie communément nommée, Faubourg Delachaise (anciennement dans la ville et la paroisse Jefferson), dans le carré d'ilet borné par les rues Fulton, Levée, Toledano et Plaisance, et désigné par le No 6 du carré d'ilet No 1 sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, en date du 24 juillet 1842. Le dit terrain forme le coin des rues Levée et Toledano, et mesure 31 pieds 5 pouces 1 1|3 lignes de façade rue Levée, sur 80 pieds 5 pouces de profondeur et de façade rue Toledano, et 82 pieds 1 1|3 de ligne en profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 5. Les améliorations comprennent la maison de résidence en bois à un étage, avec magasin au rez-de-chaussée.

Conditions—Comptant, et les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1883, en sus du prix d'adjudication, un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant J. F. Coffey, notaire aux frais des acquéreurs.

7 avril—7,14,21,28—mai 5 12.

**Une jolie maison-cottage.**

Rue Dumaine, 363, entre Johnson et Galvez.

PAR GIRARDEY & MACON, encanteurs—Bureaux, rue Carondelet, 10.—SAMEDI, 5 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan:

La maison-cottage, jolie et confortable, à un étage en briques et en bois, désignée par le No. 363 de la rue Dumaine, dans le carré d'ilet borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Johnson et Galvez. Le terrain mesure 31 pieds, 11 pouces, 5 lignes de façade rue Dumaine, sur une profondeur de 81 pieds, entre lignes parallèles. La maison a de vastes appartements bien éclairés—une entrée latérale pour voiture, jardin, parterre; elle peut être occupée immédiatement. Son voisinage est respectable et tranquille; les chars de la rue Dumaine passent devant.

Conditions: Un tiers ou davantage comptant, à l'option de l'acquéreur; le reste à crédit de 1 et 2 ans, garantis par lien du vendeur, avec 8 0|0 d'intérêt par an; 5 pour cent honoraires d'avocat, police d'assurance transférée. Les taxes de 1883 du jour de la vente seront assurées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication. 10 pour cent de dépôt seront requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 avril—14, 15, 21, 22, 28 au jour.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**TRÈS GRANDE VENTE —DE— Propriétés améliorées et bien situées dans le Premier et le Deuxième Districts,**

Comprenant des magasins en briques, rue Commune, entre Magazine et Tchoupitoulas.

Six magasins en briques et résidences, coin N.-E. des rues Tchoupitoulas et Julie.

Résidence en briques rue Bienville, entre Gravier et Perdido.

Résidence avec jardin, rue St. Claude, entre Ste. Anne et Dumaine,

Et une résidence en briques rue St.-Pierre, entre Dauphine et Bourbon.

Dans l'affaire de Chrétien V. Reichel et als. vs. Henry Philip Cazar et als. Pour opérer un partage.

No 8052—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey, Encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 26 mai 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, en cette ville, conformément à un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 10 avril 1883 et signé le 14 avril 1883, rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu aux enchères publiques, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Une certaine portion ou morceau de terre, situé dans le Faubourg Ste Marie, en cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Magazine, Tchoupitoulas et Gravier étant la moitié d'un certain morceau de terre désigné par le No 5 sur un plan dressé par Charles F. Zimpel, alors député voyer de ville, en date du 30 août 1830, et annexé à un acte de partage, entre David et Theo Urquhart, passé pardevant Wm. Christy, alors notaire pour cette paroisse et pour cette ville, le 19 septembre 1832, laquelle portion ou morceau de terre ci-dessus mentionné, mesure, au pied anglais, 21 pieds 1 1|2 pouce de face à la rue Commune sur environ 63 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte. Les améliorations comprennent le magasin en briques à 3 étages désigné par le No 66 de la rue Commune, qui fait face aux magasins de MM. Finch, Preston & Cie, et à deux portes de MM. Hernsheim & Bro; lequel morceau ou portion de terre ci-dessus décrit a été acquis par Pierre Gauné par achat de Mlle F. Labatut, comme il appert en se référant à un acte de vente passé pardevant Selim Magner, alors notaire en cette ville, le 3 janvier 1857, lequel dit acte a été enregistré dans le bureau de l'annotateur des aliénations pour cette paroisse, dans le livre 23, folio 487, le 7me jour de janvier 1857, et que la dite Mme Vve Pierre Gauné avait hérité de son mari le dit Pierre Gauné.

2° Une certaine partie ou portion de terre située dans le Faubourg Ste-Marie de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Magazine, Tchoupitoulas et Gravier, étant la moitié d'un morceau de terre désignée par le No 5 sur un plan dressé par Charles F. Zimpel, alors député voyer de la ville, en date du 13 août 1832, annexé à un acte en partage entre David et Theo Urquhart, passé pardevant Wm Christy anciennement notaire en cette ville, le 19e jour de septembre 1832; laquelle dite partie ou portion de terre mesure, au pied anglais, 21 pieds 1 1|2 pouce de face à la rue Commune sur environ 63 pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte. Les améliorations comprennent un magasin en brique à 3 étages désigné par le No 64 de la rue Commune, loué au locataire actuel jusqu'au 30 septembre 1883 à raison de $720 par an—Et la susdite propriété a été acquise par Pierre Gauné par achat de Geo. Urquhart comme il appert en se référant à un acte passé pardevant Selim Magner, anciennement notaire en cette ville, le 3 janvier 1857, lequel dit acte a été enregistré au bureau de l'annotateur des aliénations pour cette paroisse, dans le livre No 72, folio 167 et que la dite Veuve Pierre Gauné a hérité de son mari feu Pierre Gauné.

3° Une certaine partie ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Julia, Commerce et Notre Dame, ayant au pied américain 131 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 100 pieds 11 pouces de profondeur et de façade à la rue Julie; 106 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne opposée et 120 pieds 8 pouces dans le fond, d'après un plan dressé par George T. Dunbar, voyer de l'ancienne Seconde Municipalité, en date du 25 octobre 1844, lequel dit plan a été déposé comme pièce No 173, en l'étude de Michael Hahn, alors notaire en cette ville.

Etant la même propriété qui a été acquise par feu Pierre Gauné par achat de J. M. Lapeyre comme il appert pleinement en se référant à un acte de vente du même passé pardevant E. G. Gottschalk, alors notaire en cette ville, le 5ème jour de mars 1857, lequel dit acte a été enregistré dans le livre de transfert, livre B71, Folio 669, et que ladite Mme Veuve Pierre Gauné a hérité de feu son mari Pierre Gauné.

Les améliorations comprennent une rangée de magasins et résidences en briques à trois étages, lesquels conjointement forment le coin des rues Tchoupitoulas et Julie. Ils sont connus par les Nos 144, 146, 148 et 150 de la rue Tchoupitoulas, et sont occupés par différents locataires au taux mensuel de $115. Comme emplacement pour magasins de détail, cette propriété mérite de fixer l'attention des capitalistes.

4° Un certain morceau de terre situé dans la Municipalité No 2 et désigné par le No 2 sur un plan dressé par Jos. Pilié, ancien voyer de cette ville, en date du 1er juillet 1828, et annexé à un acte passé pardevant Wm. Boswell, ancien notaire en cette ville, en date du 1er juin 1830. Le dit morceau de terre mesure, au pied français, 33 pieds 3 pouces de face à la rue St-John, maintenant Bienville, entre Gravier et Perdido, sur une profondeur, entre ses lignes parallèles, de 119 pieds 9 pouces; étant borné d'un côté par le lot No 1, de l'autre par le lot No 3; et dans le fond par les lots No 10 et 11, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Les améliorations comprennent la résidence en briques à deux étages et à deux corps de logis, désignée par les Nos 78 et 78½ rue Bienville, louée à raison de $25 par mois. Etant la même propriété acquise par feue Mme Pierre Gauné, par achat de José Marca Cabeiro comme il appert plus pleinement en se référant à un acte passé pardevant Achille Chiapella, alors notaire en cette ville, le 30 mars 1849, lequel acte a été enregistré dans le Bureau des aliénations de cette ville dans le livre No 55, folio 160.

5° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Dumaine, Remparts et Ste Anne. Le dit morceau de terre étant de forme irrégulière et mesurant comme suit, à savoir: en commençant rue St-Claude à une distance de 75 pieds du coin de la rue Dumaine, puis à angle droit avec la rue St-Claude et parallèle à la rue Dumaine, environ 63 pieds 1 pouce 2 lignes, puis à angle droit avec la rue Dumaine vers la rue Ste-Anne et parallèle à la rue St Claude, vers la rue des Remparts, et parallèle à la rue Dumaine 32 pieds 2 pouces et 2 lignes puis à angle droit avec la rue Dumaine vers la rue Ste-Anne 23 pieds 1 pouce et 5 lignes; puis à angle droit avec la rue St-Claude vers la rue des Remparts 32 pieds 1 pouce et 2 lignes; puis à angle droit avec la rue Dumaine vers la rue Ste-Anne 10 pieds; puis à angle droit avec la rue Ste-Claude vers la rue des Remparts 33 pieds 1 pouce et 3 lignes; puis parallèle à la rue St Claude à une distance de 100 pieds 4 pouces de là; 47 pieds 3 pouces et 1 ligne vers la rue St-Anne; puis à angle droit vers la rue St-Claude 40 pieds 4 pouces; puis à angle droit vers la rue Dumaine à une distance de 120 pieds de et parallèle à la rue St-Claude; 47 pieds 3 pouces et 1 ligne; puis à angle droit vers la rue St-Claude 23 pieds 10 pouces et 4 lignes, puis à angle droit vers la rue Dumaine 3 pieds 2 pouces, puis à angle droit vers la rue St-Claude 96 pieds 1 pouce et 4 lignes, puis de face à la rue St-Claude vers la rue Dumaine à la ligne du commencement 52 pieds 10 pouces et 6 lignes. Le tout est démarqué sur un plan annexé à l'inventaire de la succession de Mme Charles Lafitte fait par Cuvillier & Peters, notaires en cette ville le 27 août 1857.

Le dit morceau de terre étant composé, en premier lieu; Deux lots faisant face à la rue St-Claude, achetés par C. Lafitte de François Lacroix, conformément à un acte pardevant le même notaire, en date du 1er février 1850, en second lieu, d'un morceau de terre, 10 pieds sur 33 1 pouce 2 lignes, acheté par le même de Mlle Emma Pollock le 13 avril 1859; en troisième

## VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

lieu, de la partie du fond, c'est à dire 29 pieds [illegible] pouces et 4 lignes, sur 44 pieds 4 pouces d'un morceau de terre acheté par ledit Lafitte de Aimée Roger, conformément à un acte passé pardevant Théo. Guyol, anciennement notaire en cette ville en date du 19 avril 1853, et en quatrième lieu d'un morceau de terre attenant à ceux désignés plus haut, ayant 14 pieds 4 pouces et 5 lignes sur 40 pieds 4 pouces et étant le restant du fond d'un lot de terre acheté par le dit Lafitte de la dite Roger, conformément à un autre acte passé pardevant le dit Guyol, notaire, le 16 août 1850, étant la même propriété acquise par feu Pierre Gauné, par achat de Chas Lafitte, conformément à un acte passé pardevant Cuvillier & Peters anciennement notaires en cette ville le 5 novembre 1859.

Le dit acte a été enregistré au bureau de l'Annotateur des Aliénations en cette ville, Livre No 80, Folio 439, et a été enregistré au bureau du Recorder des Hypothèques dans le Livre 74, Folio 254, et la dite Mme Pierre Gauné a acquis la dite propriété par héritage de feu son mari Pierre Gauné. Les améliorations comprennent une jolie résidence en briques et en bois à deux étages désignée par le No 206 de la rue St-Claude. Le voisinage est comme il faut et aimé. Cette propriété a un grand jardin de côté et est vendue sujette à un bail aux locataires actuels, expirant le 30 septembre 1883, à raison de $480 par an.

6° Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droit, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé en cette ville, rue St Pierre, entre Bourbon et Dauphine, mesurant, au pied américain, 28 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à ladite rue St Pierre, sur 117 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout conformément à un plan spécial fait par L. Surgi, anciennement voyer en cette ville, le 26 avril 1844 et annexé pour référence à un acte passé le 21me jour du même mois et de la même année, pardevant Philippe Lacoste, alors notaire en cette ville. Etant la même propriété acquise par le feu Pierre Gauné par achat d'Alexandre Viviair, par acte passé pardevant le dit Philippe Lacoste, le 26 février 1850, lequel dit acte a été enregistré dans le bureau des aliénations, dans le livre No 56, folio 510, et que la dite Mme Pierre Gauné a acquis par héritage de feu son mari Pierre Gauné. Les améliorations comprennent la résidence en briques, désignée par le No 94 de la rue St-Pierre. Cette propriété est vendue sans bail.

Termes et conditions—1|4 comptant et le reste à crédit de un, deux et trois ans pour billets de l'acquéreur, spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue portant 8 0|0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente devant contenir la clause de 5 0|0 honoraires d'avocat pour recouvrer le paiement de la totalité ou d'une partie des dits billets, et toutes autres clauses usuelles. Les acquéreurs assumeront, en sus du prix de leurs enchères, les taxes de ville et d'Etat de 1883; et les améliorations devront être assurées, les primes d'assurance non expirées remboursées et le tout transféré au porteur des billets.

L'acquéreur pourra payer comptant tout ou partie du crédit, et aura également le privilège de fournir ses billets à un et deux ans, au lieu de un, deux et trois ans, pour la portion de crédit.

Un dépôt de dix pour cent comptant sur le prix d'acquisition devra être fait au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire.

21 avril—21, 28 avril—5,12,19 et 26 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété améliorée de valeur dans le Deuxième District.**

Dans l'affaire de M. et Mme Langfried vs les mineurs John et Henri Schaeffer.

No 7872 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR GIRARDEY & MACON, Encanteurs, Bureau, No 10 rue Carondelet.—C. E. Girardey, encanteur—SAMEDI, le 21 avril 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu, à l'encan en vertu et conformément à un jugement de l'Honorable A. [illegible], juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, signé et enregistré le 10 mars 1883, et rendu dans la susdite affaire, les terrains ci-après décrits, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, servitudes, avantages y appartenant—

1° Un terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Marais, Conti et Bienville, désigné par le No Quatre, sur un plan de A. Castaing, en date du 15 janvier 1857 et déposé comme pièce au bureau de E. G. Gottschalk, ancien notaire de cette ville. Le dit terrain forme l'encoignure des rues Conti et Villeré et mesure 32 pieds de face à la rue Conti, sur 90 pieds 2 pouces et 7 lignes de face et profondeur rue Villeré. Les améliorations comprennent la maison cottage double, à un étage, en bois, désignée par les Nos 236 et 238 rue Conti.

2° Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Conti, Robertson, St-Louis et Villeré, désigné comme le terrain No. 17 du carré d'ilet, sur un plan de Joseph Pilié, voyer, en date du 9 novembre 1853, et déposé en le bureau de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville. Ledit terrain mesure, au pied anglais, 28 pieds 6 pouces de face à la rue Conti sur 105 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent la maison cottage en bois, à un étage, avec mansarde, désignée par le No. 245 de la rue Conti.

3° Un autre terrain, formant partie d'un plus grand morceau de terre, désigné par le No. 6 dans le carré d'ilet borné par les rues Conti, Robertson, Bienville et Villeré, sur un plan dressé par Jos. Pilié et déposé en l'étude de Félix de Armas, ancien notaire, par acte daté du 18 août 1829. Ledit terrain forme le coin des rues Conti et Robertson et mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Conti sur 80 pieds de profondeur et face à la rue Robertson.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, désigné par le No 258 rue Conti, avec une cuisine en bois à deux étages à l'arrière.

4° Un morceau de terre contigu au terrain précédemment décrit, mesurant 31 pieds, plus ou moins, rue Conti, partant à 31 pieds 11 pouces 5 lignes du coin de la rue Robertson, sur 80 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, à un étage, avec une cuisine en bois à deux étages, cottage désigné par le No 256 de la rue Conti.

Termes et conditions—1|3 comptant et le reste en paiements annuels égaux à 1|3 du prix total, pour billets représentés en billets de l'acquéreur, payables à 1 et 2 ans du jour de la vente à l'ordre et endossés par l'acquéreur, portant 8 pour cent par an d'intérêt du jour de la vente et en cas de procès pour recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées par les acquéreurs qui devront transférer les polices aux détenteurs des billets. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix d'adjudication, 10 0|0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Jno D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

17 mars—17 24.31—7.14,21 avril

Dentistes

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
[illegible]
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

S. P. MALONEY, D. D. S,
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
............RUE DU CANAL............150
près Baronne.
Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix de fabrique.
25 sept—

ANT. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE, L. E. CARRIERE.
A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
No 128 rue Gravier.
Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.
mars—

Mme [illegible], sage-femme, [illegible] pour dames, 140 St Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les [illegible] à la matrice, [illegible], les vers chez les enfants et les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec traitement et à des prix en rapport avec l'époque. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public.
18 déc—1 an

## ANNONCES JUDICIAIRES.

**VENTES PAR LE SHERIF**

**Succession de Philip Hinkel.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6724—En vertu d'un ordre de vente daté du 17 mars 1883, basé sur un jugement rendu le 9 mars 1883 et signé le 15 mars 1883, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 21 avril 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Septième district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Madison, Troisième, Burthe et Dublin ou Milaudon, et désignés par les Nos dix-neuf et vingt sur un certain plan dressé par L. Surgi, le 20 janvier 1842, et déposé en l'étude de L. T. Caire, anciennement notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de cent-dix-sept pieds six pouces entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par le feu Philip Hinkel, durant son mariage avec ladite Elisabeth Hinkel, de John Barkert par un acte passé pardevant Justin Hotard, notaire dans et pour la paroisse de Jefferson le 27 septembre 1864.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

20 mars—27—avril 3.10.17.21.

**John Spencer vs. Henry T. Lawler**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 8043.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 21 avril 1883 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Faubourg Plaisance, dans le Sixième District de cette ville et paroisse, et anciennement dans la ville et paroisse de Jefferson, désignés par les numéros deux, trois, quatre, cinq et six, dans l'ilet numéro sept qui est borné par les rues Laurel, Live Oak et Delachaise et l'Avenue de la Louisiane, et mesurant comme suit à savoir: Les lots numéros deux, trois et quatre se touchent et mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de cent vingt neuf pieds entre lignes parallèles et égales. Les lots numéros cinq et six se touchent et mesurent soixante-un pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, le tout conformément à un plan dressé par J. G. Drew, notaire, le 29 novembre 1853, et déposé comme plan numéro 25 en l'étude de Théodore Guyol, notaire en cette ville.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire par achat de la succession de Louis Cavalier, Sr., par acte passé pardevant W. R. Kleippeter, anciennement notaire le 9 juin 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

20 mars—20.27—3.10.17.21 avril

**La Ville de la Nouvelle-Orléans vs. la succession Evariste Blanc, le même vs. le même, le même vs. le même.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 1445, 1446, 2986—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 17 mai 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, faisant face au Bayou St Jean et s'étendant à travers la rue Esplanade, mesurant au pied français deux cent soixante-dix pieds plus ou moins de face au Bayou St Jean ou deux cent quatre-vingt neuf pieds, plus ou moins, au pied américain, sur une profondeur de quatre cent quarante-neuf pieds quatre pouces, plus ou moins au pied américain, sur la ligne nord ouest touchant à la propriété de J. L. Tissot quatre cent cinquante-cinq pieds six pouces plus ou moins au pied américain sur la ligne qui le divise du Faubourg Pontchartrain et deux cent quatre vingt deux pieds quatre pouces quatre lignes plus ou moins au pied américain, faisant face à la rue Esplanade.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

14 avril—17.21.28—5.12.17 mai

**P. A. Smer vs. Charles E. Bent.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 7813—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St. Charles dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 21 avril 1883 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Prieur, Dumaine, Johnson et Ste. Anne, désigné par le numéro Treize, sur un plan fait par E. Surgi, le 29 octobre 1847 et déposé en l'étude de Amédé Ducatel, notaire en cette ville, numéro vingt sept du livre de Plan Numéro Trois, le dit lot de terre forme le coin des rues Johnson et Dumaine et mesure au pied américain, vingt huit pieds dix pouces de face à la rue Dumaine, vingt-huit pieds dix pouces sur la ligne qui le sépare du lot numéro neuf et [illegible] pieds de profondeur et de façade à la rue Johnson. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ni réserve.

Etant la même propriété que le défendeur dans cette affaire a acquis par achat de la Veuve F. Cassagne, conformément à un acte passé pardevant A. Drouet, notaire en cette ville, le 3 janvier 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

31 mars—31.28—4.11.18.21 avril

**Jack Hardy vs James H. Lemons.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 9061—En vertu d'un ordre de Cour daté du 5 avril 1883, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 25 avril 1883 à 11 heures du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

La jument Lucy Johnson, à l'écurie Stonewall Jackson, Nos 134 et 140 de la rue Baronne, dans le Premier District de cette ville.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

14 av—14 17.21 25

Dr David Davieson,
Neuvième saison à la Nlle-Orléans
DE LONDRES, DE GIESSEN ET DE NEW YORK.
Auteur du "Practical Observations on Nervous Debility," "Essay on Marriage," etc. Conférencier sur l'Anatomie, la Physiologie, etc., au Musée d'Anatomie de l'Etat du Missouri, St Louis Mo.
Désire annoncer aux citoyens de la Nlle-Orléans et des environs qu'on peut le consulter jusqu'au 30 avril prochain à son salon
7 RUE DES REMPARTS, entre Canal et Douane.
Tous les jours de 10 A. M. à 3 P. M. et le soir de 6 à 8 heures.
Le Dr DAVIESON ayant adopté comme spécialité le traitement et la cure des
MALADIES DE NERFS,
consacré des années à l'étude et aux recherches de cette branche de la science médicale qui a trait plus particulièrement aux maux causés par les folies ou les indiscrétions de la jeunesse ayant pour résultat des débilités nerveuses, physiques et mentales, et la perte de toute vitalité; et sa longue et vaste expérience acquise dans les meilleurs hôpitaux européens en même temps que les succès de plus des années en Europe et en Amérique lui permettent de garantir un
SOULAGEMENT A TOUS CEUX QUI SOUFFRENT
et qui le consultent. Le Dr DAVIESON a été surtout remarquablement heureux dans ses
TRAITEMENTS PAR CORRESPONDANCE.
Il est, cependant, préférable qu'une entrevue au moins ait lieu, si c'est possible.
Le travail du Dr DAVIESON "Practical Observations" qui en est à sa 160me édition, sera reconnu comme un guide de valeur et sera obtenu gratuitement sur demande.
Le Dr DAVIESON peut être consulté au No 7 de la rue des Remparts, entre Canal et Douane, à la Nlle Orléans, jusqu'au 30 avril, après quelle date son adresse sera au No 1707 rue Olive, à St Louis, où il est domicilié depuis nombre d'années.
Heures de consultation à son bureau, de 10 heures A. M. à 3 heures P. M., et de 6 à 8 heures P. M. Le dimanche de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. seulement.
24 fév—au 30 av

Remède Rationnel.
SALICYLICA.
Plus de Rhumatisme, de Goutte ni de Névralgie.
Soulagement immédiat garanti.
Guérison permanente assurée.
Succès établi après cinq années d'expériences, dans tous les cas possibles aigus ou chroniques, sans un seul insuccès. Se référer à tous les médecins éminents et à tous les pharmaciens pour la valeur curative du Salicylica.
SECRET!
LE SEUL DISSOLVANT DE L'ACIDE URIQUE EMPOISONNÉ QUI EXISTE DANS LE SANG DES RHUMATISANTS ET DES GOUTTEUX.
Le SALICYLICA est un remède souverainement rationnel parce qu'il s'adresse directement à la cause du Rhumatisme, de la Goutte et de la Névralgie, tandis que beaucoup d'autres prétendus spécifiques et panacées ne combattent localement que des effets.
Tous les savants sont d'accord sur ce point que les applications extérieures, telles que frictions avec de l'huile, de l'onguent, des liniments, des lotions adoucissantes, ne sauraient extirper les maladies ci-dessus, parce qu'elles sont le résultat d'un empoisonnement du sang par l'acide urique.
Le SALICYLICA exerce un effet merveilleux sur cet acide et détruit le mal. Les médecins les plus renommés de l'Amérique et de l'Europe l'emploient maintenant exclusivement. L'Académie de Médecine de Paris a rapporté 95 pour cent de guérisons en trois jours.
Rappelez-vous
Que le SALICYLICA guérit infailliblement le Rhumatisme, la Goutte et la Névralgie. Il calme presque instantanément les douleurs les plus vives.
Faites-en l'essai. On garantit le soulagement ou l'on rembourse l'argent.
On enverra des milliers d'attestations à ceux qui le désireront.
$1 la boîte. 6 boîtes pour $5.
Envoyé franco par la poste contre argent transmis et reçu.
Demandez ce médicament à votre pharmacien.
Prenez garde, néanmoins, et ne prenez pas des contrefaçons ou d'autres remèdes qui vous seront peut-être recommandés "comme aussi bons". Insistez pour avoir le véritable Salicylica avec le nom de WASHBURNE & Co, sur chaque boîte, celui-là nous en garantissons la pureté, sous notre signature. Il faut en effet que le remède soit parfaitement pur pour qu'il produise ses effets. Ne prenez pas d'autre ou adressez-vous à nous.
WASHBURNE & Co., Propriétaires, 287 Broadway, coin Reade St.
13 janv—   NEW-YORK.

GASTRINE
(Forme liquide)
GUERIT LA DYSPEPSIE.
SOULAGE IMMEDIATEMENT
LES NAUSEES.
L'ETOURDISSEMENT.
LES GAZ.
LES AIGREURS.
LA CONSTIPATION.
LES PALPITATIONS DU CŒUR.
LES RAPPORTS ACIDES de L'ESTOMAC.
LE MAUVAIS GOUT A LA BOUCHE.
LE MANQUE D'APPETIT.
L'ECHAUFFEMENT.
LES OPPRESSIONS.
LE MALAISE GENERAL.
Et tous les autres symptômes pénibles qui résultent d'une digestion interrompue.

GASTRINE
DONNE DU TON A L'ESTOMAC
EN RETABLIT LES FONCTIONS
FACILITE LA DIGESTION COMPLETE.
Remède précieux pour les dames.
Et pour tous ceux qui mènent une vie sédentaire.
A vendre en lots par E. J. HART & CO, et par tous les droguistes des principales villes.
Au détail, un dollar la bouteille.
Par tous les Pharmaciens.
Dépôt de fabrique, 39 rue Murray, New-York.
6 mars—3m—MaJ 8

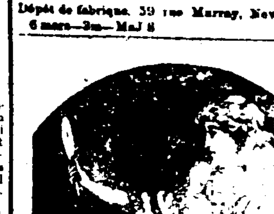

Ayer's Hair Vigor,
REND AUX CHEVEUX GRIS LEUR VITALITÉ ET LEUR COULEUR NATURELLE.
C'est une préparation des plus agréables et tout à la fois inoffensive et effective pour la conservation des cheveux. Elle donne avec l'éclat et la fraîcheur de la jeunesse aux cheveux rouges, gris, d'une teinte légère ou passée, une riche couleur brune ou très noire, comme on peut le désirer. Par ce moyen les cheveux clairs s'épaississent et il est remédié souvent, non toujours cependant, à la calvitie. Le Hair Vigor arrête immédiatement la chûte des cheveux et donne lieu à une nouvelle croissance dans tous les cas où les glandes ne sont pas détériorées; tout en donnant aux cheveux malades, faibles et cassants, ou entraînant maladies, une vitalité, une force et une souplesse extraordinaires.
Le Vigor nettoye le cuir chevelu, guérit et empêche la formation de la crasse et de la teigne; et par ses vertus rafraîchissantes, stimulantes et adoucissantes, il fait passer la plupart des humeurs et des maladies particulières à la peau du crâne, en la tenant fraîche, propre et douce, conditions avec lesquelles les maladies du cuir chevelu et des cheveux sont impossibles.
COMME PREPARATION POUR LES CHEVELURES DES DAMES
Le Vigor est incomparable. Il est sans couleur; ne contient ni huile ni teinture, et ne salit pas la batiste la plus fine et la plus blanche. Il répand un parfum agréable et durable, et comme article de toilette il est économique, et sans pareil dans son excellence.
PRÉPARÉ PAR LE
Dr. J. C. AYER & CO.,
LOWELL, MASS.
Chimistes pratiques et analytiques.
Vendu par tous les droguistes en tous lieux.
20 mai—4

ANNONCES PARISIENNES
M. E. GARLIN, 8 passage Saulnier, à Paris, est seul fermier de nos annonces parisiennes. C'est à M. E. GARLIN par conséquent que doivent s'adresser messieurs les annonceurs, notamment pour les spécialités de Pharmacie, Droguerie, Parfumerie, etc.
Aucune annonce rentrant directement ou indirectement dans ces diverses catégories ne pourra être acceptée par nous en dehors de M. E. GARLIN.

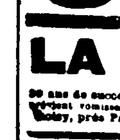

OPPRESSION Toux, Rhumes, ASTHMES NÉVRALGIE Catarrhes.
La fumée étant ASPIRÉE, pénètre dans la poitrine, calme le système nerveux, facilite l'expectoration et favorise les fonctions des organes respiratoires.—Dans toutes les pharm. de France, 2 fr. la boîte—PARIS, vente en gros, J. ESPIC, 128, r St-Lazare.—Exiger cette signature sur chaque cigarette.

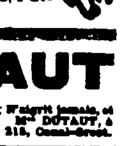

LA FÉCULE DUTAUT
Est le meilleur Aliment des Enfants
30 ans de succès.—Elle aide l'allaitement et facilite le sevrage. Elle se digère très-bien; [illegible] et prévient vomissements et diarrhée, même à l'époque de la dentition.—Vente en gros Me DUTAUT, à Choisy, près Paris.—Dépôt à New-Orléans, Pharmacie SAINT-CYR-FOURCADE, 215, Canal-Street.

SIROP DE DIGITALE DE LABÉLONYE
Employé depuis plus de trente ans par les médecins de tous les pays contre les diverses Maladies du Cœur, Hydropisies, Bronchites nerveuses, Coqueluches, Asthmes, etc., enfin dans tous les troubles de la circulation.
ERGOTINE ET DRAGÉES D'ERGOTINE de BONJEAN
(Médaille d'Or de la Société de Pharmacie de Paris).
La Solution d'Ergotine Bonjean est un des meilleurs hémostatiques.—Les Dragées d'Ergotine Bonjean sont employées pour faciliter le travail de l'accouchement et arrêter les hémorrhagies de toute nature.
Dépôt général: LABÉLONYE, Rue d'Aboukir, 99, à Paris
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE CHAQUE VILLE

Vin de Quinquina Ferrugineux
AU MALAGA
de GRIMAULT & Cie pharmaciens à Paris
Ce vin contient le Quinquina qui est le plus puissant tonique de la matière médicale, et le phosphate de fer, le régénérateur des forces épuisées et du sang appauvri. On l'emploie avec succès contre les Pâles couleurs, l'Anémie, l'Irrégularité de la menstruation, le Manque d'appétit et les Douleurs d'estomac auxquelles les femmes sont souvent sujettes.
Paris, 8, rue Vivienne
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

Récompensé de 16,600 fr.—Médaille d'Or
QUINA LAROCHE
ÉLIXIR VINEUX
Affections de l'Estomac, Anémie, Croissances difficiles, Fièvres et Suites de Fièvres, etc., etc.
PARIS, 22 & 19, RUE DROUOT & PHIES.

SANTAL MIDY
L'essence de Santal citrin de Bombay, absolument pure, contenue dans ces capsules, est beaucoup plus active que le Copahu et le Cubèbe. Elle supprime l'emploi des injections et arrête en trois jours l'écoulement le plus douloureux et le plus invétéré, sans fatiguer l'estomac, et sans communiquer d'odeur aux urines.
Dépôt: Phie L. MIDY, 113, r. du Fg-St-Honoré, Paris
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

MaraisStreetSteam Brewery
H. F. STURCKEN,
90, 92, 94 et 96 RUE MARAIS,
Entre Conti et St.-Louis.
1er fév—82.1 an. DMJ

LIGNE COMMERCIALE FRANÇAISE
ENTRE LE HAVRE, BORDEAUX ET LA NLLE-ORLEANS
FLOTTE DE LA COMPAGNIE:

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dupuy-de-Lôme | 2,578 Tx. | Rouen | 2,578 Tx |
| Paris | 2,578 Tx. | Bordeaux | 2,578 Tx |
| Hâvre | 2,578 Tx. | Marseille | 2,578 Tx |
| Nantes | 2,578 Tx. | | |

MARSEILLE, partira pour le Hâvre vers le 8 avril, et sera suivi par le DUPUY-DE-LOME vers le 15 avril.
Billets de passage (entrepont) de la Nouvelle-Orléans au Hâvre, $40.
Billets d'aller et retour (entrepont), valables pendant six mois, $66.
Ordres pour billets de passage (entrepont) du Hâvre à la Nouvelle-Orléans, $30, payable d'avance.
Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix.
A ces prix la Compagnie fournira aux passagers une bonne nourriture (avec vin ou café), lit, couvertures, etc., et les ustensiles pour les repas.
Les vapeurs de la ligne sont tous neufs, et sont construits d'une manière à assurer aux voyageurs la plus grande sûreté avec tout le confort possible.
Le Steamship BORDEAUX partira du Hâvre via Bordeaux le 24 mars. Ce steamer aura de nouveaux aménagements pour 40 passagers de chambre. Prix du passage $100. Tous les conforts seront fournis et un personnel complet de domestiques compétents sera à bord.
Pour achats de billets, etc., s'adresser à
13 avril—   FORSTALL, CLAYTON & CO. 171 rue Commune.

LES CÉLÈBRES
PHOTOGRAPHIES EMAILLÉES
se font maintenant dans les genres les plus nouveaux au studio de
W. W. WASHBURN,
109 RUE DU CANAL.
J'étais sur le point de faire la remarque: qu'étant pleinement convaincu de mon habileté à plaire à tous mes clients, et à même de démontrer la supériorité de mes PHOTOGRAPHIES, tous ceux qui recherchent les meilleurs portraits sont respectueusement invités à venir examiner les miens.
1er fév—   W. W. WASHBURN.

FRANTZ & OPITZ,
Coin des rues Royale et Bienville,

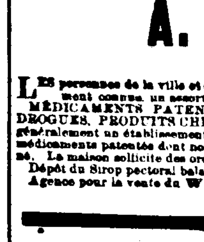

Horlogers, Joailliers et Marchands de Montres
WALTHAM ET SUISSES.
Nous offrons aussi un assortiment choisi avec soin de Montres, Pendules françaises et américaines, de Diamants, de Bijouterie fine, d'Argenterie en argent massif et plaquée, des Ciseaux pour les dames, etc., etc. Réparation de Pendules, de Montres et de Bijouterie.
Tous articles de Bijouterie faits sur commande. Diamants remontés selon les derniers genres.
N. B.—Il n'y a pas dans le magasin d'articles dorés, ni d'articles de qualité inférieure.
Célèbres Lorgnons d'Opéra de Lemaire.
1er sept—6m

PHARMACIE DUCONGE.
39............RUE DE CHARTRES............39
NOUVELLE-ORLEANS.
A. CARROUCHÉ
SUCCESSEUR.
LES personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie, si favorablement connue, un assortiment complet de MÉDICAMENTS PATENTÉS, FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'a généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité.
Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge.
Agence pour la vente du Wallace's Dysentery Remedy.
1er sept 82—1an

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER,
17........RUE BARONNE........17
ENTRE CANAL ET COMMUNE.
Près de la SALLE GRUNEWALD.

BODLEY BROTHERS
ONT 1 assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à bœufs, de. pour logs, wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à ris, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et les ferrements extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.
Dépôt 61 rue Carondelet

## FEUILLETON.

No. 16. Commencé le 4 avril.

# L'Evangéliste

ROMAN PARISIEN

—PAR—

ALPHONSE DAUDET

La rivière, alourdie sous cette brume, semblait figée entre les formes d'arbres indistinctes qui la bordaient. De loin en loin, un bachot immobile avec une silhouette de pêcheur toute droite, la gaule en main. Et un silence planant, une attente, une angoisse de l'air qui gagnait la mère déjà si faible, n'ayant rien mangé depuis la veille, brisée, détrempée par les larmes, aussi molle que le chemin peu fréquenté, herbeux et limoneux, où elle glissait à chaque pas.

Sa pensée la fatiguait encore à courir devant elle, faisant dix fois la route comme un enfant indocile. Déjà elle se figurait son entrée chez ce procureur, ce qu'il dirait, ce qu'elle répondrait. Quand tout à coup, de se voir seule, pataugeant dans cette boue déserte, allant chercher des gendarmes pour qu'ils lui ramènent de force son enfant, elle fut anéantie d'un découragement immense.... A quoi bon les juges, les soldats, puisque sa fille ne l'aimait plus?.... Elle se répétait mot pour mot l'horrible lettre tant relue depuis le matin.... *Dieu m'appelle, je vais à lui*.... [illegible] Léna!.... en toute dévouée!.... [illegible] a de ces choses.... Alors en même [illegible] que l'ingratitude d'Eline, tout ce [illegible] elle lui [illegible] fût instruite, élevée comme une vraie demoiselle.... Porter soi-même des loques et des pièces pour faire à l'enfant un trousseau de pension tout neuf.... Et quand au bout de tant de privations et de peines, la voilà grandie et savante... Ah! si *chandille*.... "Dieu m'appelle et je vais à lui!"

Ses jambes fléchissaient. Il lui fallut s'arrêter sur un tas de pierres rougeâtres, des pierres de carrière débarquées là pour quelque construction parmi des orties et de ces grandes plantes qui gardent l'eau de pluie dans leurs calices verts comme dans des coupes de poison. Elle posa ses pieds tout mouillés sur la planche d'abordage, dont l'extrémité trempait encore dans la rivière, offrant une pente bien lisse, bien engageante à sa lassitude et à son désespoir. Mais elle n'y songea pas un instant, toute à une idée, une idée terrible, qui l'envahissait....

Et si cette femme avait dit vrai, si c'était vraiment Dieu qui lui eût pris sa fille, qui eût fait ce coup de voleur!.... Car enfin cette Jeanne Autheman n'était pas magicienne, et pour affoler ainsi de grandes filles de vingt ans, il fallait quelque chose de surnaturel. Des bouts de phrase entendus au prêche, des mots de livres saints prenaient tout à coup dans son cerveau troublé l'accent de feu des menaces bibliques... *N'aimez point*... *Celui qui quittera son père et sa mère*.... Mais alors, contre Dieu rien ne pouvait prévaloir.... Qu'allait-elle chercher à Corbeil?.... la Justice?..... Contre Dieu!....

Ecrasée sur son tas de pierres regardant sans bouger la Seine huileuse et lourde étoilée çà et là de larges éclaboussures, elle n'existait plus que par le bouillonnement de toutes ces idées qui faisaient dans sa pauvre tête comme un grondement sourd de chaudière dévorée.... La pluie maintenant, une pluie fine, pénétrante, brouillant le ciel et l'eau entre ses mailles serrées.... Elle voulut se lever, se remettre en route; mais tout tournait, la rivière, les arbres et elle s'affaissa dans l'herbe molle et boueuse, les yeux fermés, les bras inertes.

XII

ROMAIN ET SYLVANIRE

Et toujours ce grondement de chaudière, mais rapproché, grandi, tout près d'elle. Pourtant sa tête est dégagée et ses oreilles ne tintent plus. Elle ouvre les yeux, s'étonne de ne plus voir la berge ni le tas de pierres. Qu'est-ce que ce grand lit dans lequel elle est couchée, et cette chambre où le jour filtre entre des rideaux jaunes, où des reflets ondulent sur le plafond et sur les murs comme dans les maisons riveraines? Mme Ebsen a déjà vu ce tapis à fleurs roses, ce naïf étalage de chromos de magasins, mais ce qui achève de l'orienter, ce sont ces coups de sifflet sous la fenêtre, ces cris "Ohé! Romain..." dominant la rumeur du flot en écume au long des vannes, et là bas, dans l'embrasure de la porte, une petite blondine en sarrau de paysanne, qui la regarde et tout à coup se sauve en appelant avec la voix de Fanny:

"Sylvanire, elle est réveillée...."

Et les voilà toutes deux, Sylvanire et Fanny, installées à son chevet; et cela ranime la pauvre mère, cette loyale figure en face d'elle, ces cheveux d'enfant en soie chaude contre sa joue. Mais, mon Dieu, qu'est-qu'il y a donc? Comment est-elle ici? Sylvanire n'en sait guère plus qu'elle là dessus. Hier, en rentrant du catéchisme, Maurice a trouvé Mme Ebsen comme morte sur le chemin de halage. "Un coup de sang.... qu'a dit le médecin d'Ablon; même qu'il a fallu la saigner deux fois, et de la manière que le sang giclait, il s'vu tout de suite qu'il n'en serait que ça." Malgré tout, Sylvanire a télégraphié bien vite à Mlle Eline.... C'est commode au barrage, on a le télégraphe dans la maison.

La femme de Romain s'arrête interdite en voyant Mme Ebsen qui sanglote et se cache dans les oreillers, plus blanche que leur toile. Le nom d'Eline a réveillé son désespoir, tout à coup redressé et fort, après le court sommeil du cerveau malade.... "Plus d'Eline.... partie.... Mme Autheman...." Dans ses cris entrecoupés Sylvanire débrouille mauvais coups; elle a détourné cette enfant comme celle aux Dameur, celle aux Gelinot, "en y donnant de la boisson, bédame!"

—De la boisson?.... vous pensez?" dit la mère ne demandant qu'à croire cette légende qui laisse aux Autheman toute la responsabilité de leur crime.

"Bien sur qu'elle y en a donné.... sans ça, comment voulez-vous?.... Mais ça ne fait rien, allez, madame Ebsen, les beaux jours reviendront. On vous la rendra, votre demoiselle.... Seulement, ce n'est pas ici qu'il faut vous adresser: autant dire des rois, ces Autheman, dans le pays.... Il faut voir à Paris, remuer du monde.... Monsieur connaît des ministres, il leur parlera.... Vous ne serez pas longue à ravoir votre bien...."

Ce regard droit, cette cordialité naïve et robuste.... C'est comme une transfusion de courage et d'espoir aux veines ouvertes de la mère. Elle pense à leurs amis, puissants et riches, aux d'Arlot, à la baronne. Elle ira partout; ce sera un soulèvement contre cette méchante femme. Sans les efforts de Sylvanire, elle se lèverait et partirait à l'instant. Mais on a ordonné quelques jours de repos, sous peine d'une rechûte. Allons! C'est pour son enfant, il faut être raisonnable.

Que la convalescence lui sembla longue, et cruelles les heures d'attente dans la chambre de l'écluse, à mesurer le temps aux passages réguliers de la chaîne, à compter les chalands, les trains de bois s'en allant au fil de l'eau, d'une marche endormie, leur pilote en bonnet de coton, courbé sur sa longue rame. Le soir, une flamme rouge s'allumait à l'avant des radeaux, doublée par le reflet. Elle regardait cette flamme s'éteindre dans la brume, voyageait avec elle, songeait: "Maintenant, ils sont à Ablon.... Au port à l'Anglais.... à Paris...." Dans l'activité dévorante de sa pensée, cette eau, ces gens, ces bateaux défilant avec une lenteur uniforme l'exaspéraient comme une raillerie, et elle réglait sa convalescence par étapes: tant de jours de lit, tant de fauteuil, quelques pas dans la maison pour se donner des jambes, puis en route! C'était la fièvre de réinsta[illegible] main qui crevait de joie d'avoir sa femme à lui, pour lui, d'être ensemble, se privait de chanter et de rire par égard pour la pauvre mère; et lorsqu'il venait doucement poser sur la commode un de ces grands bouquets de roseaux, d'iris, de panaches d'eau comme lui seul savait les faire, il se préparait avant d'entrer dans cette chambre en deuil, essayait de penser à des choses tristes: Une supposition que Sylvanire serait malade ou que Monsieur la rappellerait avec les enfants.... Mais, son gros contenu, ses petits yeux hypocritement baissés, le "cré cochon, madame Ebsen" qu'il bredouillait sans conviction, irritaient et gênaient Sylvanire qui le renvoyait bien vite évaporer dehors, à l'air vif du barrage, l'ivresse de son bonheur égoïste comme tous les grands bonheurs.

C'est avec la petite Fanny que la mère se plaisait le mieux; elle l'installait à un petit ouvrage à côté d'elle et lui parlait d'Eline tout le jour: "N'est-ce pas que tu l'aimais bien?.... N'est-ce pas que tu la voulais pour maman?...." Et dans le duvet de ces joues fraîches elle retrouvait un peu des caresses de sa fille, la trace de sa main douce sur ces cheveux fins. D'autres fois, en voyant la transformation de l'enfant, le gros fichu qui l'engonçait, son petit bonnet, ses sabots, ses menottes rougies et glacées comme des pommes d'automne, elle sentait la tristesse qui nous vient en présence d'une dégradation morale ou physique.

Chez Maurice, cela s'accentuait encore. Du futur aspirant que l'on produisait brillamment dans les salons de la sous-préfecture, il ne restait qu'une casquette en loques sur un gros garçon de campagne, balourd et vermeil. Il se destinait toujours à Navale; mais, pour le moment, débarrassé des études par l'approche de la première communion, il menait en dehors du catéchisme une délicieuse existence de flâneur du bord de l'eau, troublée seulement par les chasses que lui donnait le jeune Nicolas de Port-Sauveur, à chaque sortie du presbytère.... Oh! ce Nicolas.... Il en rêvait la nuit, le malheureux enfant, et le jour, en faisait des récits terribles à sa petite sœur qui s'indignait de le voir si capon.

A l'écluse, tout le monde en parlait de ces chasses effroyables d'où Maurice, revenait haletant, pâli, défait.

"Gare un de ces jours, si je m'en mêle!......" disait Sylvanire; mais heureusement pour le jeune Nicolas, des occupations nombreuses la retenaient à la maison. D'abord le télégraphe, dont Romain lui enseignait la manœuvre, puis la cuisine, le linge de son mari et des enfants à surveiller, et aussi celui de Baraquin; car le réségat faisait partie du ménage, couchait là, mangeait avec eux, ce qui les gênait beaucoup pour parler du château et d'Eline, à table et à la veillée. Non pas que Baraquin fût un mauvais homme; mais avec une goutte de "blanche" on lui aurait fait vendre ses amis, sa peau, son âme, aussi aisément qu'une redingote de communion. C'est pourquoi Sylvanire se méfiait de lui et attendait qu'il fût dehors, pour dire son idée.

L'idée de Sylvanire, c'est que Mlle n'avait pas quitté le château; et tous les jours elle envoyait Romain faire le guet dans son bateau devant la grille, tandis qu'elle-même s'informait près des fournisseurs, à la boucherie Evangélique: MEURS ICI POUR VIVRE LA, ou chez l'épicier: AFFECTIONNEZ-VOUS AUX CHOSES QUI SONT EN HAUT. Nulle part la jolie demoiselle n'avait paru; mais tout de même on savait bien de qui elle voulait parler. Quant à se charger d'une lettre ou de n'importe quelle commission, autant leur demander leur opinion politique et pour qui ils voteraient aux prochaines élections. Des mots en l'air, des clignements d'yeux, des rires qui faisaient le malin ou la bête.

Un soir, la mère Damour entra un moment chez l'éclusier. Et cette paysanne à figure sinistre dans son deuil décousu, [illegible], l'espèce de résignation abrutie et sauvage avec laquelle elle parlait de son malheur, remplirent Mme Ebsen d'épouvante.

"Tout ce que vous ferez ou rien, voyez-vous.... répétait l'hôtesse de l'*Affameur*, la voix morne, les mains à plat sur les genoux.... Moi, les Autheman m'ont tué ma fille, ils m'ont enfermé mon homme chez les fous.... Mais j'ai *ren* pu.... Comme j'y ai dit à ce juge, même qu'y [illegible] prison à cause de [illegible] justice pour ces personnes-là!"

Romain avait beau lui répéter que ce n'était pas la même chose, que Mme Ebsen emploierait des amis très puissants, des ministres, des commissaires de police, la mère Damour restait inébranlable. "Bon à faire.... Du monde trop riche...." Aussi ne la laissa-t-on plus entrer. Mme Ebsen allait mieux d'ailleurs, se levait, faisait quelques pas sur la berge, et partait au bout de la huitaine, dévorée du désir de commencer ses démarches.

Sylvanire ne se trompait pas. Eline était en surveillance à la Retraite, où Mme Autheman la préparait à sa mission, isolée de toute influence et du danger des liens terrestres. On ne la laissait jamais seule, inoccupée un instant. Après la théologie de J.-B. Crouzat et les conférences de Jeanne, venaient les chants religieux, méditations, prières en commun et à haute voix; entre temps, quelques promenades au bras d'Anne de Beuil ou de Chalmette dont la parole ardente l'exaltait.

Le plus souvent on se promenait sous la vérandah, à cause des pluies d'automne qui baignaient les feuillages rouillés, déjà plus clairs, et faisaient s'envelopper de leurs grands waterproofs de voyage les cinq ou six ouvrières de la Retraite dont les silhouettes empaquetées et noires mêlaient une tristesse, un reflet de misère de ville à la mélancolie des bois. Mais les bonnes heures pour la néophyte, c'était au rez-de-chaussée du châlet, dans la salle de prière, que l'avancée du balcon laissait à demi obscure. Là, bercée au refrain monotone des cantiques, elle s'abandonnait dans un délicieux hypnotisme qui peu à peu ébranlait sa tête faible, jusqu'à l'inconscience d'un léger vertige.

On se préparait à la prière par une méditation à genoux, le front contre la muraille, une absorption de tout l'être immobilisant ces corps de femmes dans des poses différentes, élancées, affaissées, tordues par l'effort de la volonté, [illegible] jetées à l'abandon, à donner [illegible] qu'il n'y avait plus [illegible] ments sans forme [illegible] mettre devant la table, et debout, tendue et vibrante, improvisait la prière à haute [illegible] élans, des invocations toujours les mêmes: "Jésus, Jésus, mon Sauveur, mon doux et bien aimé Jésus!...... Gloire, gloire!.... secours, pitié pour mon âme!" Mais il y avait dans ces improvisations une ardeur, une spontanéité d'effusion qui manque aux oraisons apprises, et les mots s'y transfiguraient comme en rêve, splendides, trempés de matière lumineuse.

A ces moments-là, Eline oubliait toutes ses misères et l'horrible arrachement des affections rompues. Perdue en Dieu, anéantie dans un amour immense au dessus de tous les amours, un frisson passionné changeait sa voix, la faisait plus prenante et plus forte. Ses traits enfantins, sa douceur de blonde s'exaltaient en parlant, cernés d'ombres voluptueuses, et ses larmes, des larmes à flot, emportant la rose fleur de sa carnation délicate, lui semblait le vrai baptême régénérant, l'onde salutaire sur le limon du péché.

Les autres *ouvrières*, paysannes affinées par la névrose, éprouvaient le même ravissement de leur prière improvisée; mais le "raptus" extatique ne les embellissait pas toutes comme Eline. La petite bossue devenait terrible, les yeux hagards et fixes, son corps difforme secoué de tremblements spasmodiques, et sa grande bouche appelant Jésus dans une grimace hurlante et gémissante. Celle-là était un véritable convulsionnaire, car l'hystérie ne distingue pas entre les cultes, les historiens des *Revivals*, et des *camps meetings* d'Angleterre et d'Amérique sont là pour en témoigner. Dans ces *revivals*, sortes d'assemblées religieuses et prédicantes, un peu comme nos "Jubilés" et ce qu'en Suisse on appel des "Réveils", les attaques convulsives ne sont pas rares. "A Bristol, pendant les sermons de Wesley, les femmes se renversaient comme foudroyées, frappées au cœur par la parole du pasteur. On se voyait [illegible] (*L'Histoire des Revivals* par le Dr *John Chapman*.) [illegible] une église presbytérienne [illegible] *Mistress Trollope* [illegible] De cet amas [illegible] hoquets hystériques, des sanglots, des sourds gémissements, cris inarticulés, aigus, rapides.... Une très jolie fille agenouillée devant nous dans l'attitude de la Madeleine de Canova, après avoir débité une quantité incroyable de jargon méthodiste, fondit en larmes et s'écria: Anathème! Anathème sur les apostats!.... Ecoute, écoute, ô Jésus.... Lorsque j'avais quinze ans, ma mère mourut et j'apostasiai. Réunis-moi à ma mère, ô Jésus, car je suis bien fatiguée. O John Mitchell! O John Mitchell!"

C'est la maladie du revival, comme on dit en Irlande. Toutes les *ouvrières* de Port-Sauveur en étaient atteintes, Eline Ebsen plus dangereusement que les autres, par une disposition nerveuse naturelle qu'avaient surexcitée la mort de sa grand'mère et les manœuvres de Jeanne Autheman. Maladie véritable avec des accès, des intermittences. Rentrée le soir dans la solitude de sa petite chambre, l'enfant sentait son cœur battre normalement, filialement. Elle avait beau se répéter que le salut de sa mère commandait cette séparation, qu'il fallait ce temps d'épreuve pour la rapprocher de Jésus, elle avait beau appeler à l'aide tous les versets de l'écriture, le souvenir des jours paisibles dans l'affection naturelle la prenait toute et l'empêchait de prier.

Oh! les heures sans foi, sans effusion, martyre des bons prêtres, l'heure où les mots tombent gelés des lèvres sèches et dures, où sainte Thérèse se lamente au pied du crucifix et cherchant l'émotion du divin sacrifice compte froidement les plaies qui vermillonnent l'ivoire.... C'est alors que Mme Ebsen apparaissait à sa fille et lui tendait les bras en pleurant: "Reviens, reviens, soyons heureuses.... Qu'est-ce que je t'ai fait?...."

*A continuer.*

Entre ménagères: "La base de la cuisine, c'est le beurre frais."

"Le beurre fort a, cependant, un grand avantage...."

"Et lequel?"

"C'est qu'on trouve toujours qu'il y en a trop."

Harpagon avait oublié celle-là.